VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGES ET LOTS A BATIR

Bien situés, près des lignes de cars

Succession de Mme Mary Donne, veuve de Charles Sievers.

No 100,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:—

Premier—Le double cottage en bois à un étage Nos 2006 et 2008 rue Delachaise contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues South Rampart, Foucher, Saratoga, et Delachaise, désigné par la lettre I, sur un plan de J. O. Hasam, député voyer de ville daté du 10 mars 1908, annexé à un acte devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure d'après ce plan vingt-neuf pieds deux pouces une ligne à la rue Delachaise vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot H de quatre-vingt cinq pieds un pouce aux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot J de quatre-vingt-dix pieds.

Deux—Le double cottage en bois à un étage Nos 2010 et 2012 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain, situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus désigné par la lettre "H" sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise vingt-neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot "I" de quatre vingt dix pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot "K" de quatre vingt huit pieds dix pouces et deux lignes.

Trois—Le cottage double en bois à un étage Nos 2014 et 2016 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terrain désigné par la lettre K sur ledit plan par Hasam et situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot J de quatre-vingt-huit pieds dix pouces et deux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot L de quatre-vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes.

Quatrième—Le double cottage à un étage en bois Nos 2017 et 2019 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus désignée par la lettre "G" sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne la plus proche du Sud Rempart de quatre vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot F quatre vingt-onze pieds, un pouce et six lignes.

Les cottages ci-dessus sont des placements payant bien.

Cinq—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par le No 2 sur un plan par C. G. De l'Isle, daté du 6 février 1873 et déposé en l'étude de James Fahey, ancien notaire, comme plan No 4 et suivant lequel dit plan le dit lot No 2 adjoint le lot No 1 et mesure trente et un pieds sur la rue Rempart, la même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Six—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre H sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 mars 1908 et annexé à un acte de vente devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure suivant ce plan, vingt neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot G de quatre vingt douze pieds trois pouces et six lignes sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot E de quatre-vingt-dix pieds.

Huitième—Un certain lot de terre vacant, situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la E sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre vingt-huit pieds, dix pouces et deux lignes.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an, après date, devant être garanti par billets avec lien de vendeur portant huit pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Les loyers devant être réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devant W. Waller Young, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acheteurs devant supporter tous les frais de certificats.

Dart, Kernan & Dart, H. W. Robinson, E. M. Stafford, W. Waller Young, Theo G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

BON DOUBLE COTTAGE,

Nos 2033 et 2035 Rue Foucher.

Mlle Elizabeth Sievers et al vs le mineur Edward James Sievers.

No 101,082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour précitée Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, No 2033 et 2035 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième district de cette ville dans le carré borné par les rues Foucher, Delachaise, Sud Rempart et Saratoga, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 Mars 1908 et annexé à un acte de vente de Jeff. C. Wenck, notaire, le 10 Septembre, 1908 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds, un pouce et deux-cinquièmes de ligne, en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot "D" de quatre-vingt-sept pieds, huit pouces et quatre lignes, et une profondeur sur l'autre ligne le séparant du lot "B" de quatre vingt-six pieds, six pouces et dix lignes et demi.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date, devant être garanti par billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, ainsi que toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; ledit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Le loyer étant réservé au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Actes de vente devant W. Waller Young, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acheteur devant supporter toutes les dépenses pour certificats.

Dart, Kernan & Dart, Theo G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 87,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juillet 1912, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Six certains lots de terre dans l'île bornée par la rue Law, la Promenade Bordas, les rues Hunters, maintenant Eads et Deers, désignés comme lots 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'îlet No 220 du faubourg Franklin (maintenant 1489). Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deers sur 104 pieds, 6 pouces et 3 trois lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Hunters, maintenant Eads, sur 154 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur, le tout d'après un plan par Surgi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier, de Adolph Lange, par acte par devant Jos Cuvillier, notaire, le 29 juillet 1836.

Deuxième—Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Ville Orléans, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27me jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire, par les numéros dix et onze, dans l'îlet No 1286 (autrefois l'îlet No 202 de l'ancien Faubourg Franklin), borné par l'avenue Franklin, les rues Eads, autrefois Hunters, Dargenesse autrefois Magistrat et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Eads, autrefois la rue Hunters, sur une profondeur de 104 pieds, 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation ou placement.

Conditions—Comptant, les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, les actes de vente pardevant J. B. Grimaud, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400-2402-2404-2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,889—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précité, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A actuellement absent en congé, dans l'affaire sus-mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Premier—Le double cottage neuf à un étage en bois Nos 2400 et 2402 avenue Louisiana, coin de la rue Howard, contenant quatre chambres hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le carré désigné par le No 592 compris entre l'avenue Louisiana et la rue Howard, Foucher et Delachaise, formant le coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard, et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur en face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles de 98 pieds, et est désigné par le No 8 sur un plan dressé par Edgar Jahncke, voyer, daté du 10 septembre 1906, annexé à un acte de vente par McDermott à Weill passé devant E. L. Weill, notaire le 2 avril 1904.

Deuxième—Le double cottage neuf à un étage en bois adjoignant la propriété décrite ci-dessus, Nos 2404-2406 avenue Louisiana, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus désignée premièrement décrite et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur une profondeur de 98 pieds de chaque côté entre lignes égales et parallèles et est désigné par le No neuf sur le plan précité, lequel dit lot commence à une distance de 30 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard.

La propriété sus-mentionnée est à proximité des lignes de cars, se loue au taux de $12.50 de chaque côté ou $26 pour le moins. Elles sont entières du trottoir et sous grille en fer.

Troisième—L'immeuble en bois No 3417 rue Howard et en arrière de la propriété sus-mentionnée sur un certain morceau ou parcelle de terrain situé dans le même district et carré comme celles premièrement et deuxièmement décrites ci-dessus et adjoignant celle ci en arrière mesure 30 pieds de face sur la rue Howard, sur une profondeur de 98 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit morceau ou parcelle de terrain commence à une distance de 96 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard et est composé de trente pieds pris de l'arrière partie des lots désignés par les Nos huit et neuf premièrement et deuxièmement décrits.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Actes de vente devant Alfred Janssen, J. Cuneo, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour Mme M. Roth. Frank T. Rohembal avocat pour Mme E. Rohen.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS LOTS A BATIR, AMELIORES

Avec un Immeuble en Bois à Deux Etages,

Avenue Henry Clay et rue Tchoupitoulas.

Succession de Charles H. Pilcher.

No 101,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le substantiel immeuble en bois à deux étages, sur trois lots de terrain coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain est décrit comme suit:

Trois certains lots de terrain ainsi que tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie appelée autrefois Barthevilla, dans le carré No cinq, borné par l'avenue Henry Clay et les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annunciation. Lesdits lots sont désignés par les Nos vingt, vingt-et-un et vingt-deux sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant J. D. Taylor, notaire, le 24 janvier 1889. Ils s'adjoignent l'un l'autre et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots vingt et vingt-et-un, ensemble chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Le lot vingt-deux forme le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas, et mesure trente deux pieds onze pouces de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Tchoupitoulas de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Et est la propriété acquise par le défunt Charles H. Pilcher, par achat de l'Union Homestead Association, suivant acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 avril 1910 et enregistré dans le livre des transferts 230, folio 571.

L'avenue Henry Clay est pavée. Le voisinage est bon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. Prevoll, avocat.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

VENTES A D'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Susan Lippman, Veuve de Joseph Tenz.

No 100,985—Cour Civile de District, Division D.

GRANDE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES.

Ayant terrain de chaque côté, 1135 rue Philippe, Encanteur: Camp.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 10 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, sera vendu à enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ses droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots 13 et 14 de sur l'îlet No 25, borné par l'avenue Jackson, les rues Magnolia, Philip et Camp sur un plan dressé par C. A. Hodin, daté du 15 avril 1908, déposé en l'étude de E. Rivet, ancien notaire, lesquels lots ensemble ont mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et trente-quatre de face à la rue Philip sur cent vingt huit pieds dix pouces et trois lignes et demie de profondeur, le tout No 16 formant l'encoignure des rues Philip et Camp.

Les améliorations sont connues comme No 1135 rue Philip et consistent en une résidence simple à deux étages contenant vestibule, salon, deux salles à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, bains, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1912. Acte de vente devant Jeff C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN WALLE.

No 100,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Propriété de valeur et productrice de revenu à Bienville Street.

No 2601 rue Lesseps entre Dumaine.

Deux emplacements de commerce et 2 maisons No 2601 et 2603 rue Dumaine.

2605-2607 rue Dumaine. 2609-2611 rue Lesseps.

Trois Cottages doubles contenant quatre chambres de chaque côté.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur—Bureau 926 rue Perdido—Le JEUDI, 15 août 1912, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—En vertu de et conformément à un ordre vendu le 10 juillet 1912, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Deprée et White, sur un plan dressé par Bernard, daté du 24 décembre 1896, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel dit lot est désigné par le No vingt-et-un adjoignant ledit lot vingt sur ledit plan et mesurant, en numérotage, trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les Nos nouveaux 2601-2603 rue Dumaine.

2° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Deprée et White, sur un plan dressé par Bernard, daté du 24 décembre 1896, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel dit lot est désigné par le No vingt-et-un adjoignant ledit lot vingt sur ledit plan et mesurant, en numérotage, trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les Nos nouveaux 2605-2607 rue Dumaine.

3° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Deprée et White, sur un plan dressé par Bernard, daté du 24 décembre 1896, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel dit lot est désigné par le numéro vingt deux et adjoint le lot vingt-et-un sur ledit plan et mesurant, en numérotage, trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les numéros nouveaux 2609-2611 rue Dumaine.

4° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 341, borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Broad et St. Philippe, désigné par le numéro A sur un croquis d'arpentage dressé par Walter J. Sophere, député voyer de ville, daté du 1er juin 1912, annexé à un inventaire dressé à la succession de John Walle, fait par F. A. Rehal, notaire, le 26 juin 1912, ledit lot A suivant un croquis d'arpentage, borne le coin des rues Dumaine et Bourgogne et mesure, en numérotage, cinquante deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine, le même longueur en arrière, sur une profondeur et face à la rue Bourgogne de cent pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de l'entier des lots Nos vingt-quatre et vingt-cinq, suivant plan de John Rathe, daté du 30 avril 1903.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur la propriété à lui adjugée dues et payables en 1912 ainsi le coût de tous certificats hypothécaires en preuve transfert de titres ainsi bien que les droits de sus dans notre de vente, le on lequelle devront être passés devant John F. A. Rehal, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat entre ses mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

926 rue Perdido.

Archer, John Peters, avocats pour le demandeur.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Arthur C. Hermann.

UN TRIBUNAL DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 100,890—Division E—Attendu que Arthur C. Hermann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme A. C. Hermann, décédée intestat, et que par le présent ordre à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELIUS, Greffier—W. W. Wanderfield, avocat.

3 août—3 6 13

Succession de Peter Alexander St. Cyr, Jr.

UN TRIBUNAL DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 97,443 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à en faire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est qui peuvent en exister pour homologation de compte présenté par Mme Peter Alexander St. Cyr Jr., administratrice de cette succession ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELIUS, Greffier—Tonnar & Tonnar, Leys Charbonnet, avocats.

3 août—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Le droit d'occuper ce local à bail occupé par Delgado & Cie, inc., comme Entrepôt et connu sous les Nos 315 à 325 rue Nord Front, entre les rues Bienville et Conti.

Pour un terme de pas moins d'un an ni plus de trois ans.

Succession de Isaac Delgado

No 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessous intitulée par la susdite Honorable Cour nommée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le droit d'occuper à bail le local connu comme ses Nos 315 à 325 rue Nord Front et ci-après décrits comme suit:

1er Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville connu comme propriété de nature, dans l'îlet No 4 borné par sur rues Bienville, Clay, Conti et Front désigné par le No 5 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, en 21 mai 1866, déposé dans l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville pour référence.

Le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce sur les deux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds 9 pouces, 6 lignes entre lignes parallèles ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Deux—Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété précédemment mentionnée, désigné par le No 6 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, le dit lot mesurant 25 pieds 1 pouce de face sur les deux rues Clay et Front sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes autres circonstances et dépendances appartenant au dit lot.

Trois—Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les propriétés précédemment et deuxièmement décrites, désignés par les Nos 6 et 7, sur ledit plan de Pilié, voyer de ville. Lesdits lots mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Clay et Front par 119 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lesquels dits deux constituent l'entrepôt connu comme Nos 315 à 325 rue Nord Front.

Ledit local devant être loué pour un terme de pas moins d'un an ni plus de trois ans à voot en ou ancienneur. La formule usuelle du bail, et des billets de loyer devant être exécuté par les parties au contrat.

John Dymond Jr. avocat pour les exécutants testamentaires.

10 août—10 11 18 25—sept 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John F. McCallie et ux vs Thomas McCallie et al.

No 4,296—Vingtième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessous intitulée par la susdite Honorable Cour nommée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain lot de terre, désigné par le entre B dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clay, Louisiana et la rue Teleda, étant à une distance de 30 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Magnolia et l'avenue Louisiana contigu au lot désigné par la lettre A, ensemble par et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Magnolia, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 1327 (ancien No 915) rue Magnolia, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, dépendances à bonne cour.

2 Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situant au lot B et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 1329 rue Magnolia et sont les mêmes que les propriétés ci-dessus mentionnées.

Les dites lots B, C, D, formant une partie des mêmes désignées par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1906. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux payements égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec [illegible] la partie à crédit devant être représentée par billets à ordre de et en donnés par l'acquéreur et faits en comptant en portions égales d'ordonner une division entre les parties, demanderesses et défenderesses, c'est à dire en six parties d'hérédité, avec le droit de l'acquéreur de payer en comptant en et toutes les parties à crédit le jour de la vente, les billets devant être garantis par hypothèques spéciales et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le chance de non allouanda Bien pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ——, notaire, avec la clause d'hérédité d'avant, à 10 pour cent en sus que les billets ensuite plusieurs entre les mains d'un officiel pour enchérisseur, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins trois quarts de leur valeur et les parties d'il y en a devant être payées en payant en présence desdits billets. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses, sur des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

Dans le Troisième District.

Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse.

Succession de Mme Dora B. Sonig.

No 100,048—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO — W. E. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet. — Le MARDI, 13 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 juillet 1912, dans l'affaire ci-mentionnée, la propriété suivante sera vendue—

La partie arrière du lot sept du carré No 301 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Pauger, Lapeyrouse, Johnson et Lesseps, laquelle parcelle de terrain se trouve à une distance de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces dix cent dans rue Lapeyrouse et Pauger et a une façade de quarante deux pieds six pouces sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de trente pieds entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent. Les améliorations consistent en cottage double Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse, contenant deux chambres et hangar de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde s'il y en a, en billets à un et deux ans, ensemble garantie par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, et assumer toutes les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant être assumés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

A. B. Rampy, avocat.

11 juil—11 14 21 28—août 4 11 18

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.